



Envoyé en préfecture le 15/04/2016

Reçu en préfecture le 15/04/2016

COMMUNE DE BORAN-SUR-OISE

Département de l'OISE - Arrondissement de Senlis

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

ID : 060-216000869-20160412-2016_12-DE

Séance ordinaire du 12 Avril 2016

L'an deux mil seize, le douze du mois d'Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Délibération n°2016-12

OBJET :

Modification d'une délibération
Elaboration du PLU

Date de Convocation :

29/03/2016

Affichage :

29/03/2016

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Votants : 17

Le Maire certifie que, en application de l'article L 2131 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est rendu exécutoire par télétransmission en préfecture le

15 AVR. 2016

Le
Maire,

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Isabelle VILAREM - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Janick RONCIN, Adjoints - Alain COUDERT - François LABAUT - Christian ROBIN - Nicole FAUVAUX - Martine SELVES - Karine JANAS - Jennifer LE BORGNE.

Absents : Philibert de MOUSTIER (représenté par Mme Vilarem) - Jean-Jacques HAINAUT (représenté par M. Roncin) - Jean-Louis CAMILLERI (représenté par M. Dumortier) - Fabrice JEHENNE (représenté par M. Coudert) - Céline SERVOISIER (représentée par Mme Janas) - Françoise BERLY (représentée par Mme Schiratti-Douchez) - Élisabeth GEST (excusée).

Secrétaire de Séance : Jennifer LE BORGNE.

Modification de la délibération n°2016-40 du 06/10/2015

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-40 du 06/10/2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui mentionne que « le Plan Local d'Urbanisme de Boran-sur-Oise devra mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec la Charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. »

Vu que la Charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France est en phase de renouvellement, et tant qu'elle ne sera pas approuvée, le futur PLU de Boran ne peut pas s'y référer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DÉCIDE de modifier la délibération du 06/10/2015 n°2015-40 à savoir que la référence à la Charte du PNR est supprimée.

ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Jean-Jacques DUMORTIER





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : BORAN SUR OISE

Utilisateur : DUMORTIER JEAN-JACQUES

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	2016_12
Date de la décision:	2016-04-12 00:00:00+02
Objet:	Modification d'une délibération Elaboration du PLU
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	060-216000869-20160412-2016_12-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 060-216000869-20160412-2016_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	815
nom de original: 12.pdf	application/pdf	545944
nom de métier: 060-216000869-20160412-2016_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	545944

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2016 à 14h42min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2016 à 15h09min14s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2016 à 16h18min03s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	15 avril 2016 à 18h00min51s	Recu par le MIOCT le 2016-04-15